

"TEAM TRAIL RELAIS "

REGLEMENT

Cette manifestation est organisée par le ROC Athlé (affiliation FFA).

Elle se tiendra sur le site du plan d'eau de Cognac la Forêt (parcours Uni Vert Trail Ouest Limousin)

Cette épreuve sportive chronométrée, est ouverte à tous à partir de la catégorie U18 (né en 2010 et avant)

La « Team Trail Relais » se déroulera uniquement par équipe de 2, 3 ou 4 coureurs qui devront parcourir à tour de rôle le parcours 100% nature de 7 km, dans l'ordre des dossards correspondant au relais
(EQ de 2 coureurs 2 rotations chacun) (EQ de 3 coureurs un seul fera une double rotation) (EQ de 4 coureurs 1 rotation chacun) attention les coureurs qui feront plusieurs rotations ne devront pas les faire simultanément.

L'heure de départ de la première rotation sera donnée à 10h

Les droits d'inscriptions sont de 32 € par équipe (24 € pour les clubs FFA) peut-importer le nombre de coureurs par équipe Le montant peut être corrigé si des coureurs des équipes procèdent une carte de réduction du challenge "CDR87" - Les coureurs désirant participer afin de compléter une équipe peuvent nous contacter (Les frais d'inscription 10 €) laurent.lasvergnas@wanadoo.fr 05 55 03 71 90

Bulletin d'inscription à retourner par EMAIL à laurent.lasvergnas@wanadoo.fr ou par courrier au 21 Route de Roumagnac 87600 Rochechouart (paiement par chèque ou sur demande par virement)

Les inscriptions sur place seront acceptées au tarif unique de 10€ par coureur (40€ par équipe)

Attention les non-licenciés FFA, doivent fournir une attestation PPS (Parcours Prévention Santé) de mois de 3 mois au jour de la course - Pour les mineurs non licenciés une attestation parentale et le questionnaire santé doivent être fournis

Le retrait des dossards aura lieu sur le site du plan d'eau, le jour de la course à partir de 8h30

Récompenses pour les tops : 3 masculin, féminin et mixte (Peut-importer le nombre de coureurs constituant les équipes)

Une équipe est considérée comme mixte à partir de 2 rotations exécutées par une femme

L'organisation a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile auprès de l'AIAC ainsi qu'une convention avec un organisme de secouristes agréé " les Secouristes Français de la Croix Blanche 87". Il est conseillé aux participants d'être également couverts par une assurance personnelle.

Il n'y aura pas de postes de rafraîchissements sur le parcours, mais uniquement un sur la zone de départ et d'arrivée

Les vélos accompagnateurs ne seront pas autorisés – Possibilité de douche sur place

L'organisation vous proposera une restauration sur place (buvette, crêpes)

En cas d'annulation pour des raisons météorologiques diverses faisant suite à un arrêté préfectoral, les engagements seront remboursés à la hauteur de 15 € par équipe

Chaque participant autorise les organisateurs l'utilisation "libre" du droit à l'image sur tous les supports et dans les divers médias "presses, audio-visuel, etc..."